

Je modifie ma Carte Professionnelle Immobilière

La formalité de modification concerne :

- Un changement d'adresse du siège ou de l'établissement principal ;
- Un changement du ou des représentants légaux ;
- Un changement de dénomination sociale ;
- Un changement de forme juridique de la personne morale ;
- Un changement de garantie (identité du garant ou montant de la garantie) ;
- Un changement dans l'identité de l'assureur ;
- Un changement concernant la détention de fonds ;
- La suppression d'une activité sur la carte professionnelle

Formulaire

- 👁 [Formulaire de demande de carte professionnelle](#)
- 👁 [Notice de remplissage](#)

Pièces justificatives

- 👁 [Liste des pièces à fournir](#)

👁 Pour une société, TOUS les représentants légaux et statutaires mentionnés sur le KBIS doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle et de moralité (alinéa 3 de l'article 10 du décret du 20 juillet 1972).

Coût

Le montant de la redevance : 68 €

Règlement par chèque à l'ordre de la CCIAMP, espèces ou virement bancaire*

*Paielement par virement bancaire (nous contacter sur formalites@ccimp.com)

Dépôt du dossier

Deux solutions :

☞ Soit directement à l'accueil du Palais de la CCIAMP ou dans une de nos antennes :

- 📍 Palais de la Bourse – Marseille (lien <https://www.ccimp.com/lieux/palais-bourse>)
- 📍 Boutique Aix-en-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-aix-en-provence>)
- 📍 Boutique Salon-de-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-salon-provence>)
- 📍 Hôtel des PME Martigues/FOS (lien <https://www.ccimp.com/lieux/hotel-pme-martiguesfos>)

☞ Soit par courrier à l'adresse suivante :

✉ **CCI Aix Marseille Provence (CCIAMP)**
Centre de Formalités des Professions Immobilières
Palais de la bourse
9 la canebière
13001 Marseille

📧 Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter à l'adresse mail formalites@ccimp.com

